

ARRETE N° 2025_075

Neutralisation de places de parking et fermeture des terrains de sport et de pétanque à l'occasion d'une compétition sportive

Le Maire de la commune de Saint Rémy l'Honoré,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-1 et suivants,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I - huitième partie "signalisation temporaire" approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu l'organisation du premier tournoi annuel par l'association CENTAURES BASEBALL les samedi 4 et dimanche 5 octobre 2025,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire l'accès à l'aire de jeux située à l'entrée du terrain de sports mais également au terrain de pétanque jouxtant celui-ci, d'une part, et de neutraliser 14 places de stationnement situées entre les containers à verre, le long du terrain de pétanque et jusqu'au container à vêtements "Le Relais", d'autre part,

Considérant qu'il appartient au Maire, investi du pouvoir de police, de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité des usagers de la voie publique et le bon déroulement de cet évènement sportif

ARRETE

Article 1 : L'aire de jeux située à l'entrée du terrain de sport et le terrain de pétanque jouxtant celui-ci seront fermés au public les jours suivants :

**samedi 4 octobre de 9 h à 18 h,
dimanche 5 octobre de 9 h à 18 h.**

Article 2 : A l'occasion du tournoi annuel, 14 places de stationnement entre les containers à verre, le long du terrain de pétanque et jusqu'au container à vêtements "Le Relais" seront neutralisées. Le stationnement de tout véhicule y sera interdit.

Article 3 : La signalisation correspondante sera mise en place par l'association CENTAURES BASEBALL.

Article 4 : Madame le Maire et Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Montfort l'Amaury sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Commune de St Remy l'Honoré, le 26/09/2025

Le Maire
Toine BOURRAT

